

Lundi 8 juin 2015



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N° 25) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*

M. le ministre CALDWELL

(N° 31) — *Loi sur les urbanistes professionnels/The Registered Professional Planners Act*

M^{me} la ministre BRAUN

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption relative au trouble de stress post-traumatique et autres modifications)/The Workers Compensation Amendment Act (Presumption re Post-Traumatic Stress Disorder and Other Amendments)*

M. le ministre DEWAR

(N° 36) — *Loi d'exécution du budget de 2015 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2015*

M^{me} STEFANSON

(N° 209) — *Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act*

M. GRAYDON

(N° 213) — *Loi sur les droits et la protection des aînés/The Seniors' Rights and Elder Abuse Protection Act*

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT
M^{me} MITCHELSON
M. SCHULER
M. GRAYDON
M. BRIESE
M. EWASKO

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(52 h 50 min)
(Assemblée — Conseil exécutif)
(salle 255 — Infrastructure et Transports)
(salle 254 — Santé, Vie saine et Aînés)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 70) — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act*
(amendement [1] — M. SCHULER)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 6) — *Loi sur le Centre national pour la vérité et la réconciliation/The National Centre for Truth and Reconciliation Act*

(amendé — comité)
(titre amendé)

M. le *ministre* DEWAR

(N° 9) — *Loi sur les comptables professionnels agréés/The Chartered Professional Accountants Act*

M^{me} la *ministre* BLADY

(N° 16) — *Loi commémorative de Terry Fox/The Terry Fox Legacy Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

(M. GOERTZEN — 22 min)

Motion de M. le *ministre* ROBINSON

(N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est/The Manitoba Floodway and East Side Road Authority Amendment Act*

(M. BRIESE)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité des Premières nations)/The Police Services Amendment Act (First Nation Safety Officers)*

(M. EWASKO)

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 8) — *Loi sur les agents de conservation/The Conservation Officers Act*

(M. GOERTZEN)

Motion de M^{me} la *ministre* CROTHERS

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (utilisation interdite des appareils de bronzage par les enfants et autres modifications)/The Public Health Amendment Act (Prohibiting Children's Use of Tanning Equipment and Other Amendments)*

(M. GOERTZEN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N° 4) — *Loi sur la promotion du secteur agroalimentaire/The Farm and Food Awareness Act*

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act*

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux (espèces aquatiques envahissantes)/The Water Protection Amendment Act (Aquatic Invasive Species)*
(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (circonscriptions spéciales d'aménagement du territoire)/The Planning Amendment Act (Special Planning Areas)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats d'améliorations domiciliaires)/The Consumer Protection Amendment Act (Home Improvement Contracts)*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers/The Foreign Cultural Objects Immunity from Seizure Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* CHIEF

(N° 18) — *Loi sur les professions reconnues/The Certified Occupations Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les architectes/The Architects Amendment Act*

M^{me} la ministre BRAUN

(N^o 21) — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act*

M. le ministre ALLUM

(N^o 22) — *Loi sur le Collège Red River/The Red River College Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur la boxe/The Boxing Amendment Act*

M. le ministre NEVAKSHONOFF

(N^o 24) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune et la Loi sur la pêche/The Wildlife Amendment and Fisheries Amendment Act*

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N^o 26) — *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act*

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 27) — *Loi modifiant la Loi sur la médecine vétérinaire/The Veterinary Medical Amendment Act*

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 28) — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels/The Personal Property Security Amendment Act*

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N^o 29) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique/The Civil Service Superannuation Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre CROTHERS

(N^o 30) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (cigarettes électroniques)/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act (E-Cigarettes)*

M. le ministre KOSTYSHYN

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur la destruction des mauvaises herbes/The Noxious Weeds Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 34) — *Loi sur la sécurité accrue des routes (modification de la Loi sur les conducteurs et les véhicules et du Code de la route)/The Safer Roads Act (Drivers and Vehicles Act and Highway Traffic Act Amended)*

MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION

M^{me} STEFANSON

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à demander que le vérificateur général effectue un audit complet du projet de construction Investors Group Field.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M^{me} la *ministre* BLADY

(N° 37) — *Loi sur la radioprotection/The Radiation Protection Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 38) — *Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Act*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *ministre* CHOMIAK

Que l'Assemblée annule l'entente précédente du 4 juin 2015 portant qu'elle siège pendant les mois de juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre et que, par dérogation au paragraphe 2(1) du *Règlement*, ses travaux se déroulent comme suit :

- a) l'Assemblée ajourne ses travaux le 11 juin 2015, conformément au *Règlement*;
- b) elle reprend ses travaux le 15 juin 2015 et siège jusqu'au 9 juillet 2015;
- c) elle reprend de nouveau ses travaux le 13 octobre 2015 et siège jusqu'au 10 novembre 2015;
- d) elle reprend une fois de plus les travaux de la session en cours ou entreprend la 5^e session de la 40^e législature le 26 novembre 2015 et siège jusqu'au 10 décembre 2015.

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M. MARTIN — Incapacité du gouvernement provincial face à la prolifération d'espèces envahissantes au Manitoba

10. Attendu :

que le Manitoba est réputé pour sa beauté naturelle qui, de même que ses ressources naturelles, constitue un atout économique important pour la province dans l'industrie de la chasse, de la pêche, du tourisme, des loisirs et de la production d'énergie;

que de nombreux Manitobains, notamment au sein des collectivités des Premières nations et des Métis, dépendent des ressources naturelles de la province pour leur survie et celle de leur famille;

qu'Hydro-Manitoba est profondément préoccupée par la prolifération d'espèces envahissantes, telles que les moules zébrées, puisqu'elles nuisent gravement à ses infrastructures consacrées à la production d'énergie;

que les espèces envahissantes, telles que les moules zébrées, représentent une menace sérieuse pour la santé économique et écologique du Manitoba en raison de leur capacité à envahir, à modifier et à menacer la flore et la faune naturelles au sein de l'écosystème de la province;

que le présent gouvernement provincial est bien conscient que des espèces envahissantes, telles que les moules zébrées, sont présentes dans le bassin hydrographique de la rivière Rouge depuis au moins 2009;

que les efforts réalisés par le présent gouvernement provincial sont complètement insuffisants et qu'ils n'ont pas permis de bien préparer et mettre en œuvre des mesures proactives visant à protéger le Manitoba contre ces espèces envahissantes,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que la prolifération de toutes les espèces envahissantes, notamment les moules zébrées, est susceptible d'entraîner des conséquences économiques graves pour la santé des ressources naturelles et l'équilibre écologique de la province;

que le présent gouvernement provincial n'a pas pris les mesures nécessaires pour éviter la prolifération d'espèces envahissantes, telles que les moules zébrées;

que l'inaction et la mauvaise gestion de la part de ce gouvernement obligent les Manitobains à subir les conséquences néfastes causés par la prolifération incontrôlée d'espèces envahissantes.